

l'ordinateur. Nous semblons avoir perdu la direction de notre société. La « machine » nous mène. C'est le monde à l'envers.

Les jeunes s'y opposent; ils considèrent notre État providence comme trop impersonnel, trop froid et trop éloigné de la réalité. Bien que dirigée par des personnes, notre société se préoccupe plus d'efficacité qu'elle n'est consciente ou ne se préoccupe des gens. Ce ne serait pas si grave si les gouvernements au moins manifestaient une certaine efficacité dans leurs rapports avec les gens, mais ce n'est pas le cas de la majorité et certainement pas du gouvernement actuel.

Si les jeunes Canadiens ont remarqué qu'ils sont moulés par cette vaste masse amorphe qu'on appelle la société, il faut les en louer. S'ils sont assez perspicaces pour s'apercevoir que la société elle-même est inspectée, dirigée et protégée par un gouvernement central omniprésent et autoritaire, alors il faut les encourager à se présenter comme candidats aux élections. Nous avons grand besoin d'hommes à l'esprit pénétrant.

Les jeunes adultes de notre pays sont bien informés, raffinés et farouchement indépendants. Ils ont le don de percer les desseins des gens. Ils ne risquent donc guère d'être dupés comme leurs parents l'ont été lors des deux dernières élections générales.

Pour ce qui est de la pollution, nous reconnaissons tous, en principe, qu'il faut charger un comité spécial du Sénat de recenser les problèmes de la destruction du milieu et d'établir des structures permettant de les résoudre.

Je crois savoir que le but du comité serait d'établir les grandes lignes d'une politique nationale sur le contrôle des conditions de l'environnement, de faire des recommandations sur la création d'un organisme administratif fédéral chargé d'exécuter cette politique, et de déterminer comment la politique provinciale et territoriale pourrait être harmonisée avec la politique nationale.

Voilà encore une autre occasion pour le Sénat de tirer le gouvernement du pétrin. L'essentiel de la solution consiste à s'entendre sur la juste répartition des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et municipales. Entre ces trois paliers du gouvernement, il faudra organiser un système efficace de consultation et ne pas hésiter à s'en servir.

Le Sénat ainsi que quelques-uns de ses comités devraient participer à la révision constitutionnelle et à la redistribution des pouvoirs législatifs.

En conséquence, une des premières tâches du nouveau comité chargé d'enquêter sur le problème de la pollution devrait être d'établir quelles responsabilités chaque niveau de gou-

[L'honorable M. Choquette.]

vernement reconnaît comme siennes. Peut-être finirons-nous par avoir du chevauchement plutôt qu'une variété de zones grises dont personne ne veut répondre.

Une fois établies les responsabilités, nous pourrions alors continuer de coopérer en étudiant les politiques et les solutions.

Avant de terminer, je voudrais parler de la réforme du Sénat. Sauf au Sénat du Canada, à personne d'autre n'a-t-on jamais offert tant de diagnostics bien intentionnés et de prescriptions curatives.

Le Livre blanc du premier ministre sur la réforme constitutionnelle, publié en février dernier, renfermait certaines propositions pour la réforme du Sénat. Il recommandait d'abord que le Sénat:

... devrait être réorganisé de manière à ce que puissent s'y exprimer de façon plus directe et plus formelle que présentement les intérêts des diverses provinces et régions du Canada.

Personne ne contestera que le principe de la représentation régionale était beaucoup plus présent à l'esprit des Pères de la Confédération que toute idée de doter les provinces et les régions d'une représentation numériquement proportionnelle au Sénat.

La plupart d'entre nous ici n'ont pas fait grand-chose pour remplir notre rôle de représentants régionaux. J'imagine que nous jugions que les membres de l'autre endroit accomplissaient un travail assez louable dans ce sens. Ou peut-être estimions-nous qu'en qualité de sénateurs, nous devions nous élever au-dessus de la tendance à défendre des intérêts régionaux sans importance. Une chose est claire: l'autre endroit n'accorde pas une attention suffisante aux intérêts régionaux et provinciaux. Ses membres s'intéressent davantage au Canada en général. Si nous suivions cet exemple, nous ferions double emploi.

Dès lors, je suis porté à conclure que la plus ancienne raison d'être du Sénat en est également la plus actuelle—il doit servir les intérêts des provinces.

Depuis 1867, la balance du pouvoir a oscillé entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. La plupart des problèmes qui nécessitaient une action collective sont maintenant résolus. Le pays pourrait et devrait être gouverné davantage au niveau provincial. Toutefois, il est stupide de supposer que, si Ottawa persiste à exercer un droit exclusif sur les nominations au Sénat, les partisans convaincus de l'autonomie provinciale n'auraient jamais leur place dans cette auguste assemblée.

A mon avis, la suggestion du gouvernement selon laquelle les membres du Sénat seraient